

FORM. 85 - DECLARATION DE CAPACITE

Pour le suivi de l'assurance qualité en protection incendie
(DPI (11-15) Assurance qualité en protection incendie)

E C A • j U R A
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



Cette déclaration est obligatoire pour toute demande de permis de construire concernant un objet d'assurance qualité de degré 2 et 3 réalisé par un(e) responsable d'assurance qualité agréé(e) .

1. INFORMATIONS SUR LE PROJET

Localité: Parcelle N°:
Commune:
Projet :
Maître d'ouvrage:
e-mail: Tél. :

2. DEGRE D'ASSURANCE QUALITE

Degré d'assurance qualité attribué à l'ensemble du bâtiment : 1 2 3 4

Partie de bâtiment particulière : 1 2 3 4

Responsable de l'assurance qualité en protection incendie:

e-mail: Tél. :

Qualification(s) : Spécialiste en protection incendie AEAI (Degré 2) N°HPI :

Expert en protection incendie AEAI (Degrés 2 à 4) N°HPI :

Figure sur la liste ECA-Vaud « Responsables Assurance Qualités niveaux 2 et 3 agréés par l'ECA-Vaud pour la période transitoire 2015-2019».

Si le responsable AQ en protection incendie n'appartient pas à l'une des catégories ci-dessus, des références doivent être fournies en annexe, ou précisées au verso du présent formulaire.

Par sa signature, le(la) soussigné(e) se déclare compétent pour réaliser et suivre le concept de protection incendie conformément aux dispositions de l'article 4.1.3 de la DPI 11-15f « Assurance qualité en protection incendie » et atteste l'exactitude et la conformité des renseignements donnés dans l'ensemble des formulaires de demande de permis de construire en rapport avec la protection incendie:

Lieu et date: Le responsable assurance qualité en protection incendie

3. ANNEXE(S)

- Liste des formations suivies dans le domaine de la protection incendie (voir au verso)
- Liste de l'expérience professionnelle (peut aussi être complété au verso)
- Liste d'objets traités dans le domaine de la protection incendie (peut aussi être complété au verso)
-

FORM. 85 - DECLARATION DE CAPACITE

Pour le suivi de l'assurance qualité en protection incendie
(DPI (11-15) Assurance qualité en protection incendie)

E C A • j U R A
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



4. REFERENCES

Formation(s)

Etablir ci-dessous la liste de vos formations de base et complémentaires dans le domaine de la protection incendie (copies)

Année / durée	Titre obtenu	Ecole/Organisateur	Annexe
/			
/			
/			
/			
/			

Remarque(s) :

Fonction / expérience

Consigner ci-dessous votre parcours professionnel et décrivez votre activité professionnelle actuelle.
L'expérience pratique après la fin de la formation de base doit être clairement démontrée.

Année / durée	Entreprise / mandant	Fonction
/		
/		
/		
/		
/		

Remarque(s) :

Objets de référence

Présenter ci-dessous les objets de référence de concept de sécurité incendie équivalents au degré d'assurance qualité souhaité (2 ou 3) définis selon DPI 11-15.

- Joignez un dossier d'une page A4 par projet contenant les éléments suivants :
- Description du projet et présentation des partenaires.
- Définition générale du concept de sécurité (résumé ou joindre copie du concept réalisé).
- Indication de la fonction personnelle et des responsabilités assumées au cours du projet.
- Joindre éventuellement des plans et documents nécessaires à la compréhension.

Année	Projet	Personne de référence	Annexe

Remarque(s) :